

Saint-Martin-Vésubie



La Suisse Niçoise

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 JUN 2024 A 16H00

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq juin à seize heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint Martin Vésubie, sous la présidence de Monsieur MOTTET Ivan, Maire de Saint Martin Vésubie.

Présents : AIRAUDI Nicole, AIRAUT Christian, DAHON Gilbert, DUC Colette, INGIGLIARDI Thierry, JARDINET Alain, KELLOUD Nora, LEA-PASTORINO Martine, MOTTET Ivan

Procuration : AIRAUT André-Ange à DAHON Gilbert, BEUNARD Thierry à KELLOUD Nora, MARTIN Gisèle à MOTTET Ivan, MONNIN Isabelle à JARDINET Alain, REYMONDET Christine à LEA-PASTORINO Martine

Absent : LAURENS Michèle

Secrétaire de séance : AIRAUDI Nicole

Public : 5 personnes

AIRAUDI Nicole est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 06/06/2024.

I. **Affaires Générales** :

1. Approbation du projet de reconstruction du cimetière
2. Autorisation de dépôt d'un permis de construire au profit du SDIS
3. Convention pour un groupement de commandes entre la Commune de Saint Martin Vésubie et l'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur, relative au marché de travaux de rénovation d'un local communal
4. Convention-cadre 2025 du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes
5. Création d'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe
6. Rétrocession des biens acquis par l'EPF
7. Adhésion au Syndicat Mixte du centre départemental de vidéoprotection

II. **Affaires Financières** :

8. Projet de rénovation des bâtiments du presbytère et du 1 rue Barraja
9. Création du bureau d'information touristique et rénovation d'un appartement
10. Subvention association La Fraternelle
11. Vente de pierres aux particuliers

Monsieur le Maire demande l'approbation du PV du 06/06/2024.
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES

Monsieur le Maire propose le devis d'un montant de 12 996.00€ HT du SICTIAM pour l'adressage communal dans le respect de la loi 3DS du 21 février 2022.

Votes : adoptée à l'unanimité.

Madame KELLOUD demande si la numérotation tiendra compte des futurs travaux et des rues emportées lors de la tempête Alex.

Madame VEGLIO précise que le SICTIAM fera le nécessaire et s'il le faut en plusieurs phases.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°01 DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE CRUES TORRENTIELLES

Monsieur le Maire propose d'accepter la modification n°01 du plan de prévention des risques naturels prévisibles de crues torrentielles (PPRi) et précise que le périmètre concernant le secteur de la zone aval du vallon du Touron est délimité sur le plan annexé à la présente délibération.

Madame KELLOUD Nora demande des précisions sur la zone du Touron.

Monsieur JARDINET Alain rappelle que le PAC (Porté à Connaissance) a supplanté le PPRi et qu'il ne concernait pas la zone du Touron.

Compte tenu des travaux et des différentes demandes des riverains, une modification du PPRi a été demandée.

Monsieur JARDINET confirme que toute la partie concernant la construction des futurs bâtiments est hors zone PPRi.

Monsieur AIRAUT Christian souligne l'importance de porter une attention particulière aux buses.

Monsieur JARDINET Alain confirme qu'il faudra faire remonter l'information au service concerné de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Votes : adoptée à l'unanimité.

COMPTE A TERME

Monsieur le Maire propose de renouveler le compte à terme pour une durée de 12 mois avec un taux 3.45% pour un montant de 1 620 000.00€ à partir du 28 juin 2024.

Votes : 13 voix pour, 1 abstention : Thierry BEUNARD.

DON FESTIVAL DE MUSIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA MEDITERRANNEE envisage de verser une participation à hauteur de 1 000.00 € à la commune pour l'organisation du Festival de Musique qui aura lieu les 26 et 27 juillet 2024.

Votes : adoptée à l'unanimité.

INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur JARDINET Alain.

Monsieur JARDINET Alain informe de la revalorisation de l'indice brut terminal 1027 au 1er juillet 2024, et précise que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Votes : adoptée à l'unanimité.

INDEMNITE DE FONCTION A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite au courrier de Madame Christine REYMONDET en date du 24/06/2024, acceptant de partager ses indemnités de 4ème Adjointe avec les conseillers municipaux titulaires d'une délégation, Monsieur le Maire propose d'allouer, avec effet au 1er Juillet 2024 une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants : Monsieur DAHON Gilbert, conseiller municipal, Monsieur AIRAUT André-Ange, conseiller municipal et Madame DUC Colette, conseillère municipale.

Cette indemnités est proposée au taux de 19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique repartis de façon égale entre la 4ème Adjointe et les 3 conseillers municipaux titulaires d'une délégation.

Madame KELLOUD Nora demande la raison de cette répartition et souhaite savoir pourquoi celle-ci n'est pas répartie entre les 3 autres Adjoints au Maire.

Monsieur JARDINET Alain précise que les fonctions initiales allouées à Madame MONNIN Isabelle en tant qu'Adjointe ont été séparées en 4 et affectées à 4 conseillers municipaux, Madame REYMONDET Christine ne prenant que la partie finance pour exemple.

En ce qui concerne les autres adjoints, ils conservent l'intégralité de leurs missions.

Votes : adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX PREAU DE L'ECOLE - REEVALUATION

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le devis initial doit être revu suite au constat que le sol devait être refait en granulométrie avant la pose de la couche de peinture.

Le nouveau devis s'élève à 9 218.00€ HT, au lieu de 6 876.00€ HT.

Madame KELLOUD Nora demande si cela a un lien avec l'étanchéité de la terrasse. Il lui est répondu que non, la terrasse est celle d'un logement.

Monsieur DAHON Gilbert et Madame PASTORINO – LEA Martine l'informent que cela incombe au Département et précisent que ces travaux concernent le cheminement sous le préau.

Monsieur DAHON Gilbert propose l'intervention d'un plombier pour l'entretien des gouttières. Madame VEGLIO Aurore l'informe que la demande a été effectuée et qu'une relance sera faite.

Votes : adoptée à l'unanimité.

ELECTION D'UN DELEGUE POUR LE COMITE DE JUMELAGE

En remplacement de Madame MONNIN Isabelle, il convient de désigner un membre du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame PASTORINO – LEA Martine comme nouvelle déléguée.

Votes : adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 16h30.



Secrétaire de séance



Monsieur le Maire